A Monsieur le Ministre
De l'Intérieur

Rome le 24 Octobre 1849

N. 78

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui, par la voie de l'ambassade de la République le second bordereau récapitulatif et les pièces à l'appui des dépenses acquittées par moi jusqu'à ce jour, pour le service de l'École française à Rome. Ces dépenses excèdent la recette d'une somme de fr. 49-61c.

J'ai reçu par le premier courrier de mai d'octobre la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 21 Septembre, dans laquelle vous m'annonciez que, par suite de Conventions arrêtées entre votre département et celui des finances, le payeur de l'armée expéditionnaire française en Italie était autorisé à me verser en espèces une somme de 25 mille francs, que j'ai reçue dans les quinze premiers jours du mois courant au moyen de laquelle je me suis trouvé en mesure de rembourser immédiatement les sommes que les besoins du service m'avaient obligé d'emprunter, sur ma signature, de la maison Torlonia. Cette portion du Crédit étant épuisée, afin d'éviter de recourir de nouveau à l'obligeance de cette maison, dans le moment même où les fonds du Trésor cessent de

5933bis

Au sujet de la demande faite par M. Fleury Hérard pour le paiement d'un mandat de 10 [illegible] sur le budget de l'École

Rome, le 19 mai 1838

De Mr Fleury Hérard

Reçu le 31 mai

Répondu le [illegible]

mettre désormais Versée par son entremise, je viens vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien faire ordonnancer dans le plus bref délai possible, le paiement de la dernière portion du Crédit ouvert à l'École pour l'exercice courant, soit, suivant le budget préventif revêtu de votre approbation, trente deux mille neuf cent soixante sept francs deux Centimes, auxquels il sera nécessaire d'ajouter un Crédit supplémentaire suffisant à couvrir les dépenses extraordinaires occasionnées dans le Courant de l'année, par les circonstances qui ont transformé pendant huit jours l'École en lieu d'Asile des français habitant Rome, et déterminé le déplacement de son personnel pendant plus de deux mois; dépenses dont le chiffre s'élève suivant le détail au bordereau du 15 avril dernier à la somme de 6589f-18c et qui a été prélevé sur le fonds de retenue que je vais être obligé de reconstituer, avant la fin de l'année, pour solder le compte de retenue des pensionnaires qui sortiront au 31 Xbre.

Je ne dois pas fermer cette lettre sans vous annoncer, Mr le Ministre, que j'ai enfin reçu par voie de l'ambassade le 24 7bre dernier les deux lettres égarées que vous m'aviez adressées le 12 mai, l'une relative à l'envoi par Lettre de Compte d'un deuxième Crédit de 25000 f. pour Mr Fleury Hérard payable à Rome aux Conditions de la Lettre de Compte et depuis payé effectivement payé à Florence, contre acquit d'une somme de 200 pour solde du crédit en question, suivant déclaration de Mr Renaud de Wilbak ancien lieutenant Comptable. Ayant depuis les deux lettres ci-dessus

A Mr le Ministre de l'intérieur le 4 janv 1849

N° 79

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de répondre, Conformément à votre lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 29 8bre dernier, que j'ai immédiatement fait faire les rectifications que comportait l'erreur commise dans la souscription du chiffre de la pièce justificative annexée sous le N° 24 au bordereau récapitulatif du 15 août dernier, résultat que l'expédient de dépenses porté à cette époque pour somme de 7001f 06c se trouve réduit à 7007f 90c et que celui figurant au susdit bordereau récapitulatif du 24 8bre pour 49f 61c n'est plus en réalité que 45f 85c

J'avais à la réclamation relative au bordereau des frais de banque et agio de la traite de 9000 fr. tirée par moi à l'ordre de Mr Charles Robin sur la banque de Paris et Pays-Bas, j'ai trouvé la preuve qui a été jointe sous le N° 6 à l'appui de la pièce justificative N° 3A du chapitre 9 de votre Département à l'appui du bordereau récapitulatif de mes dépenses en date du 15 août dernier, car cette pièce m'ayant été délivrée en simple original

5946

J'ai l'honneur de faire remettre Copie qui se trouve jointe annexée sous le numéro d'ordre (6me pièce à l'appui du N° 3A) des pièces justificatives dudit Bordereau du 15 août.

Je vous prie Mr le Ministre de vouloir bien faire faire une Nouvelle recherche de cette pièce que j'ai la certitude d'avoir ~~envoy~~ annexée au bordereau du 15 août et dont je vous prie de vous envoyer une Copie de Copie ci-jointe et que vous puissiez faire réclamer directement un Double original à Mr Charles Lottin

Li. Au Cas où l'original ne se retrouverait pas ~~Dans la recherche que je vous prie d'faire~~ ~~faire~~ ~~pour faire droit~~ ~~à la suite~~ de la recherche que je vous prie d'en faire faire.

A Monsieur le Ministre
de l'Intérieur

Rome le 10 9bre 1849

N° 80.

Monsieur le Ministre

En vous rendant compte des dégâts résultant de l'occupation de la Villa Medicis par les troupes Romaines, je n'ai dû m'occuper d'abord que de ceux dont la propriété de l'État avait eu à souffrir. J'ai fait abstraction des pertes individuelles que chacun des membres de notre Communauté a pu subir. Il en est cependant pour les quelles une sorte d'indemnité me paraît fondée sur l'équité. Ce sont celles qui ont porté sur les travaux en voie d'exécution, des Pensionnaires dont le pensionnat finit au 31 Xbre prochain.

En effet la perte de temps occasionnée par le déplacement obligé de l'École pendant deux mois, qui, ~~néces~~ pour être réparé, n'aura nécessité d'assiduité au travail de la part de ceux des Pensionnaires qui doivent jouir encore de la pension pendant une ou plusieurs années de pension, devient une perte réelle à la charge de ceux dont le pensionnat expire au 31 Xbre et qui, cette époque arrivée, seraient obligés de rester à Rome, à leurs frais, pour terminer les travaux qu'ils se sont vus dans la nécessité d'interrompre pendant deux mois; ou de recommencer entièrement au mois de juillet dernier.

595.53

~~Cinq~~ pensionnaires, MM. Barrias peintre, Lequesne sculpteur, Destouches Jeune ville peintre de paysage, Besson architecte, et Aubert Graveur en taille douce, vont se trouver dans cette position au 1er Janvier prochain, et de plus, les deux premiers, indépendamment de la perte de temps qu'ils ont subie ont perdu l'argent dépensé à l'exécution de leurs travaux. Ce sont: 1°. Mr Barrias peintre qui n'a plus retrouvé vestige du Carton presqu'terminé de son tableau de dernière Année 2°. Mr Lequesne Sculpteur dont le modèle en terre, prêt à être moulé, a été détruit.

C'est en faveur de ces ~~cinq~~ pensionnaires, dont je me plais à vous signaler le Zèle et la bonne Conduite, que je viens vous faire la demande d'une prolongation de 3 mois de pension pour chacun.

Si Vous daignez accueillir avec faveur cette demande, que je soumets avec Confiance à votre bienveillant examen et à votre esprit de justice, j'ai besoin de vous faire remarquer, ~~monsieur le Ministre~~, qu'elle donnerait lieu à une augmentation de dépense de fr. 3000, imputables sur le Crédit à ouvrir à l'Ecole pour l'année 1850.

Je suis avec respect

Monsieur le Ministre

Votre très humble et

très obéissant Serviteur

Le Directeur

de l'Ecole française à Rome

P.S. N'ayant point un centime en caisse pour solder

P.S. Mon Cher Coutan, permettez moi, Monsieur le Ministre, de vous faire observer que la lettre ci-jointe de M. Le Directeur de l'Ecole française de Rome, ne fait point mention de la demande de prolongation de pension pour M. Coutan, pensionnaire de 2e classe, par l'extrême Urgence de laquelle cette lettre a été motivée.

A Mr Raoul Rochette
Secrétaire perpétuel de l'Académie
des Beaux Arts

N° 84

Rome le 14 9bre 1843

Monsieur le Secrétaire

Toutes les tentatives que j'ai faites pour que l'envoi des ouvrages des pensionnaires restés à Rome dans les délais signalés n'ayant manqué leur but, je viens vous prier d'informer l'Académie que me rangeant aux considérations développées dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en son nom, et n'étant pas assumer la responsabilité des risques de la mauvaise saison, je me suis déterminé à joindre à l'envoi de cette année celui de l'année prochaine.

Le Gouvernement obligé de fermer l'école pendant plus de deux mois et demi de suite pour la réparation dans des lieux d'aisance que les moines qui y avaient établi des magasins de légumes ont récemment construits, a perdu une partie de temps très préjudiciable à l'ordre des travaux de l'école. Nous pouvons cependant espérer que l'exposition prochaine n'aura pas à souffrir de ce fâcheux retardement d'après l'activité que j'ai remarquée dans tous les pensionnaires.

Mais cette perte de temps que tous ont également subie et qui m'a obligé à reporter de cette époque à un autre temps quelques uns des changements indispensables dans leurs intérêts matériels. Ils sont mis dans le pensionnat jusqu'au 31 Xbre prochain et qui m'a aussi obligé de reconnaître comme résultat définitif des travaux pour lesquels ils avaient déjà fait une déjeuner

59661

jusqu'à l'expiration pour le mineur Dibeaux
y me sans les événements ils restent
Jacomplis pour le Sr Jeanin prud'homme
Jerma d'une succession.

Considérable n'ai vu plus retrouver à
Vitry ni bien retour ses serviteurs obligés
de revenir ici leurs principaux [illegible]
en pensa qu'il était de la [illegible]
De solliciter une espèce d'indemnité
En leur faveur, ci dans ce but j'ai
adressé ici il y a quelques jours à
La Ministre de l'intérieur une
Demande de prolongation de 3 mois
De dispense en faveur de Chanu des
cinq premiers commis Contrôleurs au 3e Xbre
Ce jour M M. Bellin, Regnault, [illegible]
Michelin Bonnaire, Blabuttonnet archiviste
Aubert, [illegible] en tête de cette
C'est à cette Demande que la justice
La Connaissance de la quelle je ne doute pas qu'elle accueillera
Soit Consultée que je vous prie
Par votre organe la grâce de
Vouloir bien prêter son appui
Veuillez faire agréer à Monsieur
L'hommage de mon respectueux
Devoir je vous prie d'assurer
De toute ma considération
Mon [illegible] dévouement

Votre très humble
et très dévoué serviteur
Le Dibeaux

Rome le 20 Xbre 1849

Monsieur le ministre

J'ai l'honneur de vous adresser en double expédition le projet de budget des dépenses de l'école pour l'exercice 1850 dont le chiffre s'élèvera soit à fr. 109967-02c soit à fr. 106967-02c selon la décision que vous aurez prise et que je vous renouvelle la prière de vouloir bien me faire connaître le plutôt possible au sujet de la demande que je vous ai adressée le 10 9bre dernier en prolongation de 3 mois de pension pour chacun des cinq pensionnaires sortant au 31 Xbre courant.

Le nombre des pensionnaires pour 1850 étant fixé à vingt et celui des pensionnaires sortant au 31 Xbre de la même année à cinq il en résulte une diminution de 3000 fr. sur le chiffre des dépenses fixes qui en l'année courante 1849 avait à solder vingt une pensions et sept demi pensions de retour en France.

Les dépenses éventuelles s'établissent sur la même base qui a servi au projet de budget de l'année qui finira présentent au contraire une augmentation de mille francs répartie sur les services du jardin et mobilier des salons au gaz l'éclairage de la villa par les trois gazomètres a porté un dommage que je me propose de réparer graduellement d'année en année, au moyen d'une faible augmentation de la dépense de chacun de ces services.

J'ai reçu le 3 Xbre courant la somme de 22000 fr. dont vous m'annonciez l'envoi par votre lettre du 21 9bre dernier mais vers la fin de l'année qui arrive je me vois dans la nécessité de reconstituer le fonds de retenue sur lequel sont prélevées les dépenses extraordinaires motivées par les circonstances ~~exceptionnelles~~ dans lesquelles nous nous sommes trouvés ~~de mettre~~ cet établissement.

Ces dépenses s'élevant suivant le détail au bordereau du 15 Xbre dernier à 6589f 18c ajoutées aux dépenses de 1849 ~~une somme de~~ fr. 967 02c formant le total de 7556f 20c dont je vous prie Mr le Ministre de vouloir bien m'autoriser le paiement dans le plus bref délai afin que je puisse solder l'année.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître le plutôt possible au sujet de la demande que je vous ai adressée le 10 9bre dernier en prolongation de 3 mois de pension pour chacun des cinq pensionnaires sortant au 31 Xbre courant.

Le nombre des pensionnaires pour 1850 étant fixé à vingt et celui des pensionnaires sortant au 31 Xbre de la même année à cinq il en résulte une diminution de 3000 fr. sur le chiffre des dépenses fixes qui en l'année courante 1849 avait à solder vingt une pensions et sept demi pensions de retour en France.

Les dépenses éventuelles s'établissent sur la même base qui a servi au projet de budget de l'année qui finira présentent au contraire une augmentation de mille francs répartie sur les services du jardin et mobilier des salons au gaz l'éclairage de la villa par les trois gazomètres a porté un dommage que je me propose de réparer graduellement d'année en année, au moyen d'une faible augmentation de la dépense de chacun de ces services.

J'ai reçu le 3 Xbre courant la somme de 22000 fr. dont vous m'annonciez l'envoi par votre lettre du 21 9bre dernier mais vers la fin de l'année qui arrive je me vois dans la nécessité de reconstituer le fonds de retenue sur lequel sont prélevées les dépenses extraordinaires motivées par les circonstances ~~exceptionnelles~~ dans lesquelles nous nous sommes trouvés ~~de mettre~~ cet établissement.

Ces dépenses s'élevant suivant le détail au bordereau du 15 Xbre dernier à 6589f 18c ajoutées aux dépenses de 1849 ~~une somme de~~ fr. 967 02c formant le total de 7556f 20c dont je vous prie Mr le Ministre de vouloir bien m'autoriser le paiement dans le plus bref délai afin que je puisse solder l'année.

A Son Excellence Monsieur Rayneval Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts

N°89

A Monsieur le Ministre
des Travaux publics

Le 4 janvier 1810

N° 83

Monsieur le Ministre

En me faisant connaître par votre lettre du 8 octobre dernier que vous aviez approuvé l'exécution des travaux de réparation à faire à l'académie de France pour réparer les dégâts commis pendant l'occupation par l'armée romaine vous me faisiez l'honneur de m'informer qu'à fur et à mesure des fonds pourvoiraient au paiement de ces travaux que j'aurais à faire connaître [illegible] Conformément à votre lettre du 8 octobre dernier j'ai donné ordre à mon caissier général de la couronne de vous compter la somme de dix mille francs à valoir immédiatement à mon chapitre sur le crédit d'entretien des édifices publics exercice 1810 et en conséquence vous avez demandé à M. le Ministre des finances de vouloir bien donner des ordres pour que cette somme me fût remise par l'intermédiaire de M. le payeur de l'armée expéditionnaire française en Italie.

Depuis la 23 8bre dernier date de votre lettre qui m'a été remise je n'ai eu aucun avis de l'envoi de cette somme soit qu'en effet l'envoi en ait été négligé ou oublié dans les bureaux du Ministère des finances, soit qu'il ait été négligé de m'en donner avis, soit que la lettre d'avis ait été égarée par la direction des postes, je viens donc vous prier Monsieur le Ministre de vouloir bien faire faire les recherches nécessaires auprès de Monsieur le Ministre des finances les démarches nécessaires afin que cette somme de dix mille francs me soit envoyée par l'intermédiaire de payeur de l'armée expéditionnaire dans le plus bref délai possible afin que je puisse clore définitivement le compte des dépenses [illegible]
1810

Je suis avec respect [illegible]

A Mr le Ministre de l'Intérieur

N° 84

Rome le 10 janvier 1850

Monsieur le Ministre

Je m'empresse de vous adresser, en triple expédition selon l'usage, le Compte g.al des Recettes et Dépenses de l'Ecole Française à Rome pour l'Exercice 1848 avec les pièces à l'appui sous les N.os 1A 2A. 3A.

J'aurais eu l'honneur de vous faire l'envoi de ce Document depuis longtemps, si je n'avais attendu pour clore ce Compte définitivement, une pièce, dont j'ai réclamé avec instance l'envoi à plusieurs Reprises et notamment dans ma lettre du 17 juillet dernier, l'approbation des Dépenses figurant au dernier bordereau récapitulatif de 1848.

Ce Compte se résume ainsi:

Recette 101290-98c

Dépense 101290-98

Partant: balance égale entre la recette et la dépense.

Conformément aux prévisions que j'exprimais, dès la fin de l'année 1847, le Change sur Paris s'est élevé par une progression si rapide que le Compte de la Banque Toscane pour l'année 1848 se solde, pour le trésor, par une différence en moins de fr. 3806-60c

Je ne puis terminer cette lettre, Monsieur le Ministre, sans vous renouveler la prière de m'envoyer, dans le plus bref délai possible, non seulement le solde des dépenses extraordinaires de l'année 1849 dont j'ai donné le détail dans ma

5386b

Lettre du 20 X^bre dernier et ci-jointe
Mémoire pour payer l'indemnité
de retour en France des Européens
formant un nombre de six, et mentionnés
le fonds de retenue sur leurs traitements
été prélevés jusqu'ici aux dépenses.
Mais aussi je viens vous prier M^r
le Ministre, de vouloir bien me
faire en même temps l'envoi de
la première portion du Crédit
ouvert à l'École pour 1850 afin
de n'avoir pas retard dans l'insuffisance
Nécessité où je me suis trouvé
au deux derniers mois, de rembourser
fonds de fonds, le jour du paiement
habituel du personnel de la maison.

Je demande d'avance
votre [illegible]

N° 85

à M. le Ministre de l'Intérieur

Rome le 24 janvier 1850

600

Monsieur le Ministre

Un marché de MM. Baltz frères qui étaient à Rome pour [illegible] après avoir terminé les Copies des Stanze de Raphaël ils me cédèrent la location du grand Atelier dans lequel ils avaient terminé ces travaux à la condition de leur donner Congé quinze jours avant les fêtes, de leur prévenir par écrit Congé sans les prévenir afin qu'ils puissent entrer en possession immédiate de cet atelier au cas où de nouveaux travaux du même genre leur seraient commandés.

A la fin de 1847 j'écrivis à MM. Baltz conformément à l'engagement que j'avais pris que [illegible] qu'ils [illegible] qui avaient terminé [illegible] j'avais l'atelier qu'ils n'avaient [illegible] plus nécessaire je les invitais à en disposer [illegible] Cet acte ne mettait plus nécessaire je les invitais à en disposer [illegible] une lettre de ces Messieurs en date du 18 Xbre 1847 tout en [illegible] me faisant [illegible] que le Ministère leur avait donné de leur Commande [illegible] Conformément [illegible] espérance qu'ils avaient de trouver dans les Commencements de l'année 1848 la Commande d'une autre suite de travaux dans la Chambre Copies qui devaient compléter leurs travaux des Stanze, me priait de conserver cette location pour leur Compte à partir de Septembre à la quelle j'aurais eu à signifier Congé, attendu que M. le Directeur des beaux-arts [illegible] ses observations sur [illegible] qu'il y avait pour la suite de leurs travaux de conserver [illegible] espérance [illegible] les [illegible] avais [illegible] formellement autorisé [illegible] à garder ce local pour le Compte du Gouvernement.

C'est sous la foi de cette Convention que j'ai acquitté cette location jusqu'à ce jour et quelques jours encore [illegible] Baltz [illegible] j'ai écrit à MM. Baltz de faire le remboursement de cette avance auquel ils ont répondu [illegible] MM. n'étant [illegible] que les circonstances ayant fortement [illegible] leurs espérances de commandes il fallait donner [illegible] immédiatement Congé de l'atelier me [illegible] pour le remboursement de la somme [illegible] demande directe au Ministère de l'intérieur en exposant les faits. C'est la que je viens faire aujourd'hui en vous priant

60063

M. le Ministre de vouloir bien faire ordonnancer
par le paiement d'une somme de 177fcs-08 sols 9 d 2-03c
Montant d'une année d'Abonnement au Bulletin officiel
de Droit fait pour faire à Rome pour le compte de la
Direction des Beaux Arts à faire d'un Abonnement fait à Vienne
pendant de Droit N° 4. Stamperia Camerale N° 4.

Justin Le

N° 36

Rome le 4 mars 1850

Le Mr le Ministre de l'Intérieur

Monsieur le ministre

J'ai l'honneur de vous adresser par la voie de l'ambassade de la République les pièces justificatives des dépenses que j'ai faites pour le service de l'école française à Rome jusqu'au 31 Xbre 1849 le bordereau récapitulatif de ces dépenses un contrat liquidant sur la recette à somme de Fr. 7030-94 et qui en marque la balance des recettes et dépenses se trouvant réduite à celle de 6618.09 au compte général de l'exercice 1849 que j'avais fait dresser. ~~Cette somme~~ ~~Ce bordereau de dépenses~~ Cette somme de 6618f-09 représente donc une légère différence pour le chiffre de la dépense extraordinaire ~~que~~ que les événements de l'année 1849 aient fait faire pour l'école à l'occasion des événements du mois d'avril et du déplacement de l'école qui en a été la conséquence. Cette dépense pourra encore diminuer ~~Cette somme~~ Cette époque fixé le fonds de retenue sur lequel elle a été prélevée je vous prie Mr le Ministre de vouloir bien en ordonnancer le remboursement le plus tôt possible ~~afin de régulariser~~ pour me mettre en mesure de faire rentrer ma comptabilité dans les voies régulières

Sous le N° 1A bis des pièces justificatives à l'appui du bordereau que de mes dépenses pour le dernier trimestre figure un mémoire quittancé de Fleury pour ~~qui~~ qui se rapporte aux dépenses extraordinaires occasionnées par le séjour des français résidens à Rome, à l'école française, ~~pendant tout~~ du 29 avril au 31 mai inclus, j'avais oublié de le comprendre dans l'énumération de mes dépenses à cette époque et je l'ai retrouvé qu'en réunissant les pièces du compte général de l'année

~~Mon quatrième bordereau de dépenses~~ ~~Cette pièce~~ ~~Ce bordereau de dépenses pièces~~ ~~justificatives~~ ~~extraordinaires~~ dans

A Monsieur le Ministre
des Travaux publics

N° 87

Rome le 4 mars 1850

Monsieur le Ministre

M. Marini

L'architecte de l'École en confrontant le chiffre du devis annuel, vous avez donné votre approbation ~~que j'ai l'honneur d'envoyer à M. le Ministre de l'Intérieur~~ à l'évaluation des réparations à faire à villa Medici, ~~conformément~~ avec celui de ses mineurs, vient de constater une différence assez considérable pour qu'il ~~ne soit pas~~ impossible pour quelques unes puisse être attribuée qu'à l'omission par le Copiste d'un chapitre entier des dépenses. Ne pouvant connaître quels ~~sont~~ sont les articles omis, j'ai l'honneur de vous envoyer une nouvelle copie du devis en son entier dont le Chiffre s'élève à la somme de 4717 écus romains 92/9 baïoques ou fr. 24365 au lieu de 4029 écus 87½ baïoques ou fr. 21665-81c qui figure sur la Copie précédemment envoyée.

Je profite aussi de cette occasion de vous renouveler la prière ~~de vouloir~~ que j'ai déjà eu l'honneur de vous faire le 4 janvier dernier au sujet du premier à-compte de dix mille francs en paiement de ces travaux que par lettre du 8 décembre dernier vous me faisiez connaître devoir être mise à ma disposition pour l'exercice 1849. ~~Sur la foi de cette promesse j'ai pris des engagements avant entrepris~~ ~~et que dont vous me parliez dans votre lettre de cette année~~ ~~je me trouve aujourd'hui dans l'embarras de ne pouvoir~~ ~~satisfaire aux payements~~ ~~Comptant sur la somme promise~~ et les travaux étant ~~entamés~~ commencés ~~je n'ai pas cru devoir~~ ne m'y ayant point engagé à suspendre ~~les~~ payements.

Je vous prie M. le Ministre de vouloir bien donner des ordres pour que cette somme me soit envoyée par l'intermédiaire du payeur de l'armée expéditionnaire, dans le plus bref délai possible afin que je puisse solder les travaux exécutés et régler le compte des dépenses en fait en 1849.

Il y a encore une grande quantité de travaux depuis longtemps exécutés ~~à~~ compte desquels je serais heureux de pouvoir disposer pour tous prélever sur les fonds affectés aux autres services de l'École.

6028b5

A Mr le Président
du Conseil g.al du Dep.t
de la Haute Vienne

N.° 89 Rome le 1er Avril 1850

Monsieur le Président

Un jeune Statuaire, pensionné par le Conseil G.al de votre Département pour Continuer ses études à Rome, Mr Jubizola, vient de m'informer que sa pension venait de lui être retirée par décision motivée sur la Conduite qu'il aurait tenue pendant les événements du siège de Rome, non seulement en se séparant de ses Compatriotes, mais en prenant même fait et cause contre eux.

Ayant déjà eu l'honneur de vous recommander Mr Jubizola à votre bienveillant avis du Conseil, à l'époque de la prorogation de la pension qui lui était faite, j'aurais cru manquer à mon devoir en n'étant pas le premier à signaler au Conseil des actes aussi coupables que ceux sur lesquels paraît être motivée la retenue de la pension dont j'avais moi-même sollicité la continuation. Par analogie, je me crois aujourd'hui un devoir de déclarer au Conseil que bien loin d'approuver la parti contre ses Compatriotes, Mr Jubizola est venu, comme tous les autres français, chercher refuge à l'École française, dans la ville de la sainte Rome pour l'armée expéditionnaire le 30 avril, et que depuis ce temps, en trouvant guidé à Rome avec les pensionnaires de l'École non seulement il n'a pris part à aucun des actes des révolutionnaires romains, mais il n'a cessé de venir tous les jours travailler à Villa Médicis avec les pensionnaires de l'École et l'aider en plusieurs

60351

circonstances, à faire de la détention les objets d'art transférés dans les ateliers de sculpture pendant l'occupation du Palais de l'École par les troupes autrichiennes.

Je vous prierai de porter cette déclaration à la connaissance du Conseil, par intérim M. le Président, de vous offrir l'assurance des sentiments de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble
et très obéissant serviteur
Le Directeur
de l'École française de
Rome

à Mr le Ministre de l'Intérieur — le 10 avril 1850.

N° 30

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui par voie de l'Ambassade de la République les pièces justificatives des dépenses que j'ai acquittées pour le service de l'École française de Athènes pendant le courant. Quoique le chiffre de ces dépenses s'élève pas à celui de la recette, toutefois il me reste effectivement en caisse, dans ma caisse, environ 2500 fr. que j'ai reçus du trésor à compte du crédit ouvert à l'école pour l'année courante. D'ailleurs, le fonds de la caisse de retenue des pensionnaires se trouve également épuisé par suite des avances que j'ai dû faire pour acquitter la dépense extraordinaire de 1849 dont les pièces sont restées 6618-02 qui n'ont pas encore été remboursées par les régularisations faites d'urgence à Villa Medici en attendant la première partie du solde qui sera promise par le mois d'octobre prochain par Mr le Ministre des travaux publics, de même que j'ai reçu un compte de fr. 10,000 que je n'ai pas encore reçus et que Mr le Ministre vient de m'annoncer de pouvoir disposer. Je me fais l'honneur de prier Monsieur le Ministre d'agréer l'hommage de son budget pour

.6045

par l'Assemblée Nationale.

Dans cette situation je ~~me trouve dans la triste alternative~~
Viens vous prier, M^r le Ministre, de vouloir bien ordonnancer
~~dans le plus bref délai possible~~ le paiement de la seconde
portion du Crédit ouvert à l'Ecole pour l'année courante
~~afin de me mettre en état~~ à défaut duquel je me trouverais
à défaut duquel je me trouverais au 1^er Mai dans
l'impossibilité absolue de solder le Mois courant.

Etat nominatif du personnel de l'école française à Rome auquel est affecté l'usage d'un mobilier

Directeur — Mr Blanc

Secrétaire — Mr Lego

Pensionnaires — Il convient de faire observer que suivant le nombre des années de pension accordé à chacun des pensionnaires des différentes sections le nombre en peut s'élever à Vingt deux. Pour l'année courante il est de Vingt qui sont :

MM.

Peintres d'histoire
- Léon Benouville
- Cabanel
- Lenepveu
- Boulanger

Peintres de paysage
- Lecointe
- De Curzon
- Guillaume

Graveur en médailles — M Chabaud

- Perraud

Musicien compositeur — Mr Duprato

Sculpteurs
- Mailles
- Thomas (Jules)
- Roguet
- Thomas (Félix)

Architectes
- Normand
- André
- Garnier
- Lebouteux

Graveurs en taille douce
- Courny
- Devaux

60553
à M. le Ministre de l'Intérieur

Le 14 mars 1850

N° 88

Monsieur le Ministre

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 23 février dernier ne m'est parvenue qu'hier 13 mars par voie de l'ambassade. Je note cette date afin que le délai mis à l'envoi d'un état que vous me demandez de vous transmettre d'urgence, ne me soit pas imputé, et je m'empresse de vous envoyer ce document ci-joint par le paquebot-poste de ce jour tout en faisant observer qu'il n'y a entre que le Directeur et le secrétaire de l'École française à Rome qui soient en réalité, fonctionnaires de votre département dans le sens propre du mot.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée

N.B. L'état annexé à la lettre ci-dessus est celui du personnel de l'École auquel est affecté l'usage d'un mobilier —

A Mr le Ministre de l'Intérieur Le 24 Avril 1830

N° 91

Monsieur le Ministre

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 9 du mois courant et par laquelle j'ai reçu avis, au sujet de la réclamation de Mr Legentil Sculpteur, ci devant pensionnaire de l'Ecole, que les faits et motifs sur lesquels repose sa demande en indemnité sont parfaitement exacts en ce qui touche l'empêchement et la dévestation complette de son atelier. Mais quant à l'appréciation des pertes qu'il a faites, et sur laquelle vous me demandez des renseignements propres à établir le chiffre de l'indemnité qui lui serait due, je ne saurais l'évaluer approximativement que pour une partie de ce qui touche aux travaux de pensionnaire. Quant à l'expertise de ce qui regarde Mr Legentil, elle ne peut avoir lieu, suivant moi, que sur la production des factures des objets de la nature de la statue qu'il devait exécuter dans les cinq années, pour l'achèvement duquel il avait dépensé 5 à 6 cent francs, auxquels il faudrait ajouter l'indemnité du temps employé par le dérangement à la confection de cet ouvrage, pour parvenir à évaluer la compensation pour chacun des pensionnaires qui se trouveraient dans une position analogue à celle de Mr Legentil, à moins de prolongation de pension, ou 600 fr. lorsque j'aurai le 10 de Janvier une demande en tout semblable à votre prédécesseur.

Quant aux autres parties que Mr Legentil fait entrer dans le chiffre de sa réclamation, telles que marbres, statuettes, plâtres et terres cuites, frais de ses propres travaux ou sa propriété particulière, il est complettement dépourvu de renseignements sur la quantité et la nature des objets de ce genre qui garnissaient son atelier au moment de l'émigration et de la dévestation, je ne saurais en faire aucune appréciation ni contrôler sa déclaration.

606b14

Au point de vue de ce qui était alors la propriété particulière de chacun, M. Duquesne s'est trouvé dans la situation de tous ceux qui habitaient le Salin, et dont les ateliers ou les logements ont été envahis et pillés par les révoltés. Je me plais à rendre cette justice aux terroristes que j'ai trouvés dans les murs de la ville, et au tombereau dans lequel ont été complètement dévêtus.

Je suis avec respect

Mr le ministre

Votre [illegible]